

Séance du 30 mai 2008

Présents : Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Laurent Gautreau, Christiane d'Halluin, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann.

Excusé : Jean Arrufat (procuration à M. Le Maire)

Secrétaire de séance : Hélène Marchal

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. appel d'offre pour la DUP du captage du Mas de Roujou
2. indemnités au receveur municipal
3. désignation du correspondant défense
4. délégués aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Clermontais
5. Diagnostic sécurité des bâtiments communaux : contrat avec l'APAVE
6. Les problèmes liés à l'eau
7. questions diverses

1. Appel d'offre pour la D.U.P du captage du Mas de Roujou

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'appel d'offre réunie le 20 mai pour analyser les offres reçues pour l'élaboration et le suivi des dossiers de régularisation du puit du captage du Mas de Roujou.

Deux bureaux d'études ont répondu à cet appel :

- ENTECH Ingénieurs Conseils : 8892.50 € HT, 10 635.43 € TTC

- Cabinet GAXIEU : 10 500 € HT, 12 558 € TTC

La commission d'appel d'offre a porté son choix sur le bureau d'études ENTECH Ingénieurs Conseils.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- DECIDE de confier la réalisation et le suivi des dossiers de régularisation du captage du Mas de Roujou au bureau d'études ENTECH Ingénieurs Conseils ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette mission.

2. Indemnités au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle que pour 2007 cette indemnité s'élevait à 324 €.

En contrepartie de ses prestations de conseil, Monsieur FAU, receveur municipal, reçoit une indemnité de conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983. Le Conseil municipal doit en fixer le taux.

Le Conseil municipal, à 10 voix POUR et 1 abstention, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur FAU Bernard, Receveur municipal.

3. Désignation du correspondant défense

Par circulaire du 26 octobre 2001 a été mis en place un réseau de correspondant défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et civiles du département et la région en matière de défense.

A l'unanimité, Marie-Claude De MURCIA est désignée correspondant défense.

4. Délégués aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Clermontais

Sont désignés à l'unanimité :

❖ *Commission d'évaluation des charges*

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges à caractère économique que les communes pourraient transférer à la CCC. Christiane d'HALLUIN est désignée.

❖ *commission Finances et Personnel*

Titulaire : Alain BLANQUER – Suppléant : Jacques BERNARD

❖ *Commission Développement économique et touristique*

Titulaire : Jacques BERNARD – Suppléant : Alain BLANQUER

❖ *Commission développement territorial et petite enfance*

Titulaire : Chantal MONNIER-PUJOL – Suppléant : Jean ARRUFAT

❖ *Commission travaux*

Titulaire : Jean ARRUFAT – Suppléant : Chantal MONNIER-PUJOL

5. Diagnostic sécurité des bâtiments communaux : contrat avec l'APAVE

Suite à une première visite sur site pour vérifier l'état général des établissements communaux recevant du public (Salle du Foyer Rural, Foyer des jeunes, Ancienne Ecole, Mairie, Eglise et cimetière du Mas et du Bourg), l'APAVE vient de nous faire parvenir une proposition financière concernant l'élaboration d'un diagnostic sécurité. Le contrôle porte sur les installations électriques, le système sécurité incendie et les garde-corps des fenêtres basses.

Ce contrôle s'élève à 1794.00€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide :

- de confier la réalisation de la mission de diagnostic Sécurité à l'APAVE pour un montant de 1500€ HT soit 1794 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

6. Les problèmes liés à l'eau :

❖ Problème d'approvisionnement en eau, manque de pression.

Les démarches : deux entreprises extérieures sont intervenues : recherches de fuite par l'entreprise ATHEA et réglages effectués pour optimiser l'utilisation des réserves par l'entreprise Sanchis.

Visite au Conseil général : Alain Blanquer a obtenu l'assurance que notre dossier de l'eau passerait prioritairement en commission le 27 mai, nous n'avons pas eu encore de nouvelle.

❖ Proposition sur la borne de puisage :

Selon la réglementation de la loi sur l'eau de décembre 2006 - Article L2224-12-1-, toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante.

Alain Blanquer propose une borne de puisage que seuls les viticulteurs payants des impôts sur la commune pourraient utiliser. Ils recevront un badge électronique (contre caution) contenant le droit d'obtenir x M3 d'eau en fonction du nombre d'hectare travaillés. Une quantité d'eau supplémentaire pourrait être attribuée contre paiement. L'alimentation en électricité est autonome par batterie. Le débit de cette borne est de 5M3/heure.

Le prix de cette borne s'élève à 3488 € HT y compris 40 badges chargés.

Le logiciel de rechargement des badges est trop onéreux, des badges supplémentaires seront commandés chaque années au prix de 2.63 € HT unitaire.

Hélène Marchal propose de réglementer l'accès à la borne de sulfatage avec un cadenas et une clé remise à chaque personne concernée.

La proposition d'Alain Blanquer est soumise au vote : 10 voix POUR – 1 voix CONTRE.

Cette proposition sera présentée à la réunion publique sur l'eau du vendredi 20 juin.

Alain Blanquer évoque le cas du forage du causse, Pierre Usselman doit contacter un hydro-géologue du conseil général pour connaître le débit et savoir si ce forage peut être exploitable pour la municipalité et auquel cas pourrait servir aux viticulteurs.

7. Questions diverses

a. *Problème d'inondation au lagunage suite aux derniers orages*

Dominique Berthomieu est intervenu le samedi et le dimanche pour nettoyer les grilles et enlever au mieux la boue, qui obstruait le système d'épuration.

Hélène Marchal propose que la mairie entreprenne au plus vite les travaux de séparation des eaux usées et du pluvial puisque cela pose un réel problème en cas d'orage et surtout que ces travaux sont déjà subventionnés. Ne pas attendre les travaux sur le réseau d'eau potable comme le préconisait le bureau d'étude.

Pierre Usselman doit s'entretenir avec l'ingénieur d'Entech pour voir si ces travaux peuvent être réalisés au plus vite.

b. Les travaux à l'entrée du village

Lors d'un entretien avec M. Valat (Agence départementale, entretien des routes) et M. Vigouroux (ingénieur Entech), il a été décidé de coordonner les travaux de mise en sécurité et les travaux de séparation d'eaux usées et pluviales.

Positionnement d'un panneau « stop » en remplacement des « cédez le passage » : sur le Barrié en provenance de Péret et en haut de l'allée des platanes en provenance du Mas de Roujou, rehausser légèrement la chaussée de devant l'école- le Barrié- jusqu'en haut de l'allée des platanes.

Les conteneurs de tri sélectif seraient déplacés en bout du trottoir vers la Route du Mas de Roujou.

c. Entrevue avec Mr VALAT (Agence départementale)

Alain Blanquer a demandé une signalétique de ralentissement à 50 Km/h pour le hameau de Belle fontaine, et le déplacement du panneau « lieu-dit » au niveau de la maison de Hervé Tabar. Christian OLLIER pense qu'il faudra rehausser le panneau « lieu-dit » pour pouvoir y introduire la limitation de vitesse et rajouter un panneau identique sur la route venant de Nébian.

d. Entrevue avec Mr FAU, Receveur municipal

Alain Blanquer a proposé à M. Fau de venir rencontrer tous les élus dans le cadre de sa fonction de conseil aux communes. La date sera communiquée ultérieurement.

e. Entrevue avec Mr PINCHARD, (DDE –secteur non routier) : projet salle polyvalente

Faire de l'ancienne école une salle polyvalente avec cuisine et pouvoir y accéder coté cour et coté terrain de boules. M. Pinchard viendra accompagné d'un architecte voir la faisabilité de ce projet le 28 juillet.

f. Commission Animation, Vie Associative et Patrimoine

Un premier contact lundi 2 juin à 16 heures pour préparer la fête du patrimoine de septembre.

Une réunion vendredi 6 juin à 18 heures au Foyer Rural est prévue avec les bureaux des associations de Lieuran pour planifier la fête du samedi 19 juillet.

g. divers

* Marie-Claude de Murcia propose d'acheter un téléphone portable pour pouvoir communiquer ce numéro aux locataires du gîte.

Jean-Philippe Cazabat propose de mettre en place le répondeur de la ligne live box de la mairie, pour permettre à la fois aux administrés, aux locataires du gîte ou autres de laisser un message les jours de fermeture.

Cette proposition est retenue, la messagerie est en place.

Marie-Claude de Murcia se charge de faire paraître un communiqué de presse pour faire connaître les nouvelles heures d'ouverture de la mairie ainsi que le nouveau numéro de téléphone : **09 77 71 68 36.**

* Petits travaux à effectuer par les employés communaux :

- le ralentisseur de la porte du préau à mettre en place
- la fuite des jardins à contrôler
- la vitre du Foyer des Jeunes à remplacer
- le robinet du terrain de boules à modifier

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 03 juin 2008.